

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement **PC-2768-3** modifiant le Plan d'Urbanisme, adopté par le Règlement PC-2768, afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois, est entré en vigueur le 6 septembre 2017, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), date à laquelle le certificat de conformité a été émis par la Ville de Montréal.

RÉSUMÉ

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois vise à doter ce noyau villageois d'une vision de développement et d'une planification détaillée des actions à réaliser pour les prochaines années.

Le village Valois s'est développé le long de l'avenue Donegani en tirant parti de la présence de la gare de train Valois et du quartier Valois. Il offre aujourd'hui principalement des commerces et services de proximité qui participent à la qualité de vie des résidents des quartiers voisins et joue un rôle non négligeable dans l'économie de Pointe-Claire.

Bien consciente de sa valeur et de son potentiel, la Ville l'a identifié à son plan d'urbanisme comme un « secteur particulier d'urbanisme » afin d'étudier plus en profondeur ce secteur et d'élaborer une planification détaillée qui répondra à ses problématiques et enjeux spécifiques. Ce Programme particulier d'urbanisme (PPU) constitue ainsi un chapitre du plan d'urbanisme de la ville de Pointe-Claire, dédié au village Valois.

Le PPU du village Valois présente d'abord un résumé des principaux éléments du diagnostic et les résultats de la démarche de consultation citoyenne. Il propose ensuite une vision d'avenir accompagnée d'orientations, objectifs et actions qui visent à faire du village Valois un milieu de vie convivial et animé, offrant une gamme diversifiée de commerces et services de proximité. Les piétons et les cyclistes seront au cœur des aménagements de ce quartier à l'échelle humaine qui aura retrouvé une identité et un caractère propres alliant tradition et modernité.

Ponctuée de placettes publiques et réaménagée avec de larges trottoirs, un nouveau mobilier urbain et des aménagements paysagers, l'avenue Donegani offrira un environnement confortable et sécuritaire invitant à la promenade, la détente et les rencontres. Son tracé sera modifié et de nouveaux bâtiments commerciaux ou mixtes seront construits. La mise en valeur de la gare et de ses abords par un aménagement distinctif ainsi que la rénovation du cadre bâti viendront révéler l'histoire du village Valois, tandis qu'à l'entrée est du village, le développement d'un secteur résidentiel à l'architecture résolument innovante et contemporaine marquera son renouveau.

Le document intégral peut être consulté sur le portail de la Ville, au www.ville.pointe-claire.qc.ca ainsi qu'au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 11^e jour d'octobre 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law **PC-2768-3** amending the Planning Programme, adopted in accordance with By-law PC-2768, to include therewith the Special Planning Program (SPP) for Valois Village, came into force on September 6, 2017, in accordance with the provisions of the *Act respecting land use planning and development* (R.S.Q. c. A-19.1), at which date the certificate of conformity for this by-law was issued by the City of Montreal.

Summary

The goal of the Special Planning Program (SPP) for Valois Village is to create a detailed development and planning vision for the actions that will be implemented in this area over the coming years.

The development of Valois Village along Donegani Avenue has been driven by the presence of the Valois train station and the Valois neighbourhood. Today it mainly offers local services and businesses that contribute to the quality of life for the residents nearby, and it plays an important role in the economy of Pointe-Claire.

The City is well aware of its worth and its potential, and has identified Valois Village in its Planning Program as a “special planning sector” in order to thoroughly study it and develop a detailed plan that will address its specific issues. This Special Planning Program (SPP) thus constitutes a chapter of the City of Pointe-Claire’s Planning Program, and is devoted to Valois Village.

The Valois Village SPP begins with a summary of the main elements of the diagnosis and the results of the public consultation process. It then goes on to propose a vision for the future together with orientations, objectives and actions highlighting the Valois village as a friendly living area that offers a variety of local commercial services. Pedestrians and cyclists will be at the heart of the development of this human-scale neighbourhood, allowing it to find a character that aligns tradition and modernity.

The public spaces and large sidewalks, as well as the new urban outdoor furniture and beautiful landscaping, will make Donegani Avenue a comfortable and secure environment that will encourage walking, resting and meetings. Its layout will be changed and new commercial or mixed use buildings will be built. The distinct enhancement of the train station and its surroundings and the numerous renovations will allow the history of Valois village to be exhibited, while the development of an innovative and contemporary residential ensemble in the east entrance of the village will mark its revival.

The document in its entirety is available on the City’s website (www.ville.pointe-claire.qc.ca), as well as at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday (except statutory holidays), from 8:30 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4:30 p.m.

Dated at Pointe-Claire, this 11th day of October 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk